

Question 2.2 : Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?

Les grands axes et problématiques

Axe 1 : En quoi la construction d'un vaste marché intérieur et d'une monnaie unique conduit-elle à l'expérience actuellement la plus aboutie d'intégration économique et monétaire ?

Axe 2 : En quoi l'Union monétaire a-t-elle une importance dans le contexte monétaire et financier international et renforce-t-elle les interdépendances des politiques macroéconomiques des États membres ?

Axe 3 : Comment expliquer les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne ?

Les mécanismes à mobiliser

Axe 1

Un processus d'intégration économique et monétaire original dans une zone européenne qui s'élargit : suppression des barrières douanières, libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes => création d'un marché commun, mise en œuvre de politiques communes (ex : la PAC) ; puis => marché unique (ex. : politique monétaire), mise en place d'une monnaie unique, d'institutions politiques et de processus de décisions.

Axe 2

Dans un contexte d'instabilité monétaire et financière mondiale :

- la zone euro apparaît comme une zone de relative stabilité et de confiance favorable à la croissance,
- sans les éviter, la politique monétaire unique de la zone euro permet de mieux faire face aux conséquences des crises monétaires et financières.

L'Union monétaire renforce de fait les interdépendances entre les politiques économiques de la zone (entre politique monétaire et budgétaires et entre politiques budgétaires)...

... qui obligent à une coordination de ces politiques macroéconomiques : pacte de stabilité et de croissance, politique monétaire unique, suppression des politiques monétaires non coopératives au sein de la zone euro. Toutefois, ces interdépendances rendent difficile l'adaptation des politiques économiques aux situations particulières des États membres.

Axe 3

La coordination des politiques économiques est difficile en raison :

- de situations économiques, sociales et priorités politiques diverses au sein de la zone,
- de politiques budgétaires qui restent nationales et qui rendent difficile la coordination politique monétaire – politiques budgétaires,
- de politiques économiques pas toujours coopératives,
- faiblesse relative des budgets européens et des moyens de l'action structurelle.

Les notions du programme

Mondialisation : Émergence d'un vaste marché mondial des marchandises, des capitaux et des personnes.

Finance internationale : ensemble des flux de capitaux et de devises entre pays ainsi que les institutions qui les régulent.

Euro : nom de la monnaie unique européenne.

Union économique et monétaire : zone qui se caractérise par un vaste marché des biens, des services, des capitaux et de la main d'œuvre, par une monnaie et une politique monétaires uniques ainsi que par une certaine harmonisation des politiques économiques.

Intégration européenne : processus par lequel des pays européens se dotent d'un marché unique, d'une monnaie unique et d'une certaine harmonisation des politiques économiques, fiscales, sociales... voire réalisent une Union politique.

Acquis de première

Banque centrale, politique budgétaire, politique monétaire, politique conjoncturelle.

Pistes éventuelles d'approfondissement (non exigibles aux épreuves)

Étapes progressives mais non linéaires du processus d'intégration selon Bela Balassa.

Triangle d'incompatibilité de Mundell : Impossibilité d'avoir à la fois des taux de change fixes, une libre circulation des capitaux et une autonomie de la politique monétaire, ce qui serait la situation la plus favorable à l'activité économique.

Notion et mécanismes de chocs asymétriques.

Question de la concurrence sociale, fiscale, environnementale (la concurrence entre pays l'emporterait sur la coopération ?).

Éléments factuels

Axe 1

1957 Traité de Rome => Union douanière, libre circulation des marchandises

1985 Shengen => libre circulation des personnes

1986 Acte unique => libre circulation des capitaux

1992 Traité de Maastricht => Monnaie unique et BCE

1998 : création de la BCE

1999 – 2002 : entrée en vigueur de l'euro

Des élargissements successifs qui conduisent à une Union européenne à 28 pays et une zone euro à 19.

2007-2009 Traité de Lisbonne (*ne parle plus de marché commun ou unique mais de marché intérieur*), réforme des institutions

06/2016 Brexit : 52% de "oui" à la sortie du R-U de l'UE

Axe 2

En 1997, le Pacte de stabilité et de croissance, qui fait suite aux critères de convergence du traité de Maastricht, limite l'inflation, les déficits publics (3% du PIB), la dette publique (60% du PIB), institue une procédure de surveillance multilatérale et une procédure de sanction.

Convergence et faiblesse de l'inflation dans la zone.

Un seul taux directeur mais des taux d'intérêt réels différents selon les pays (parfois négatifs aujourd'hui).

Baisse des taux d'intérêt pour lutter contre la crise : le taux directeur de la BCE passe de 4% à 0,25% entre 2009 et 2013 et même 0% en 2016.

En 2010, la création du Mécanisme européen de stabilisation financière et du fond européen de stabilité financière ; puis du Mécanisme européen de stabilité doté de 750 milliards d'euros (voté en déc. 2010 et entre en vigueur en sept. 2012)

En 2011, création du Semestre européen afin de renforcer la coordination des politiques économiques.

Intervention de la BCE sous la forme de rachats de titres déjà émis par les États lourdement endettés.

Axe 3

2007 : l'Allemagne transfère une partie des cotisations sociales sur la TVA afin de réduire le coût du travail.

Traité de Lisbonne => principe de la neutralité fiscale, mais harmonisation de la fiscalité n'est pas uniformisation : chaque pays de l'UE possède un taux de TVA "standard" d'au moins 15% et un (ou 2) taux réduit(s) d'au moins 5%. Les taux standard varient de 15% pour le Luxembourg à 27% pour la Hongrie.

Aucun pays ne peut modifier ses taux de manière unilatérale, besoin de l'accord de tous ses partenaires, le traité prévoyant que les décisions sont prises à l'unanimité.

Mars 2016, le taux de chômage varie selon les pays entre 4,1% (Rep. Tchèque) et 24,4% (Grèce). En juin 2016, le salaire minimum de l'UE varie entre 215€ (Bulgarie) et 1 923€ (Luxembourg), 1 466€ pour la France ; le PIB/h des pays de la zone s'échelonne entre 47% et 266% du PIB/h de l'UE à 28. Une dette publique qui varie de 23% à 179% du PIB. (Eurostat 2016).